

COMPTE-RENDU

Réunion de quartier Castors Bois de Doubs Berlioz

Lieu : Ancienne école

Rédacteur : Benjamin Mathiot

Date : Lundi 14 octobre 2024

Heure : 20h

- **Présentation des statistiques Thelma**

Benjamin Mathiot, agent chargé de l'organisation des réunions de quartiers, présente les chiffres de l'application Thelma (ex-Tell My City) depuis le 26 mars 2021, date de lancement du projet à l'échelle de la ville :

- 2567 signalements
- 89% traités/terminés
- 2 signalements par jour en moyenne
- 485 utilisateurs actifs (hausse d'environ 70 utilisateurs par rapport à l'année 2023)
- 3 principales préoccupations
 - Voirie/circulation
 - Propreté
 - Éclairage / électricité

Focus sur ce quartier :

- 6 utilisateurs
- 11 signalements ou sollicitations citoyennes
- 100% terminés
- Éclairage et électricité en priorité

Monsieur le Maire incite à utiliser Thelma pour faire intervenir les services et invite également l'ensemble des Pontissaliens et Pontissaliennes à s'inscrire aux différents moyens de communication de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (Sms info, newsletters, etc) afin de rester informé.

Plus d'informations sur Thelma : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/tell-my-city>

Plus d'informations sur les moyens de s'informer gratuitement : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/votre-mairie/vous-informer/les-moyens-de-communication>

- **Signalements envoyés en amont de la réunion**

Aucun signalement reçu en amont.

- **Informations générales**

- **Plan de Circulation et de Stationnement (PCS)** : rappel de la restitution publique du 24 septembre 2024.

Une nouvelle période de concertation s'ouvre en interne avec les différentes commissions mais également à l'externe avec les associations et particuliers qui souhaiteraient s'exprimer. Volonté politique que le Conseil Municipal présente le PCS fin d'année/ début 2025.

2025 sera une année test : un exemple donné de la rue Junod qui passerait en sens unique du tennis à l'espace Pourny afin que la population priorise le passage par la RN 57. Aucun coût pour la Collectivité qui pourra tirer des conclusions de ces essais.

Plus d'informations : <https://www.ville-pontarlier.fr/articles/plan-de-circulation-et-de-stationnement>

- **Travaux de la RN 57** : ces travaux ne sont plus un projet mais une opération dont le financement est acté. Les travaux de démolition débuteront avant la fin de l'année pour une durée prévue de 18 mois. Une coordination globale avec les autres travaux qui pourraient être effectués dans la même période est prévue. Rappel des travaux : doublement de la voie d'entrée de la Suisse vers la France (prolongement de la RD 437), création d'un rond-point à hauteur de l'embouchi, création d'une troisième voie depuis le toboggan des Rosiers jusqu'au rond-point Malraux, aménagements depuis le carrefour du pont St Claude jusqu'au carrefour de la gare (élargissement d'une troisième voie).
- **Centre aquatique** : La Maitrise d'œuvre rédige les appels d'offres (24 lots). Les réponses sont attendues en fin d'année. Les travaux devraient donc démarrer au printemps 2025 pour une fin de travaux attendue fin 2026.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/centre-aquatique/>

- **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat)** : mis en application depuis le 16 août. Les dossiers déposés sont donc désormais instruits au regard de ce PLUIH.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/pluih-vote/>

- **TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)** : première année où la TEOMI est perçue par la Collectivité. Un service a été mis en place pour répondre à vos questions : cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur ce service.

[En savoir plus sur la TEOMI](#)

[Créer un compte sur le portail en ligne](#) (pour connaître le nombre de levées effectuées par exemple).

La TEOMI intègre les rénovations et créations de nouveaux points d'apport volontaire. Il est également prévu la réhabilitation de la déchetterie pour une mise aux normes.

En cas de question, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est à votre écoute du 1er septembre au 15 novembre 2024 selon les modalités suivantes :

- **portail web usager - TEOMI** : pour vous inscrire, connaître le nombre de vos levées, ...
- **par mail** : teom-teomi@grandpontarlier.fr
- **par téléphone**, de 8h30 à 12h, les lundis, les mercredis et les vendredis au 03 81 38 84 78
- **en permanence physique**, sur rendez-vous, au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (22 Rue Pierre Déchanet) les lundis et les mercredis de 13h30 à 17h et les vendredis de 13h30 à 16h30.

- **SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique)**

Les arbitrages concernant l'Ilot Lallemand et la maison Chevalier, mais aussi la Chapelle des Castors, ou encore la maternelle Vannolles, seront présentés en fin d'année dans le cadre du SDIE avec un vote en Conseil Municipal.

- **Schéma Directeur d'Assainissement**

La Collectivité travaille à un schéma directeur sur 15 ans pour sa gestion de l'eau. Cela représentera 90 à 100 millions € d'investissement.

- **Le crématorium :**

Le crématorium de Pontarlier est un projet privé qui ne dépend pas de la Collectivité. La SPL est autonome dans ce projet, la CCGP, Arçon et Labergement-Sainte-Marie sont constitutives du capital de départ, la CCGP est également caution, mais la décision ne lui incombe pas. La SPL a réservé officiellement une parcelle aux Gravilliers (tranche 3).

M. Didier Chauvin, président de la SPL, prend la parole : ce crématorium est prévu pour faire face à un besoin de plus en plus important, il rayonnerait de Maiche à Chapelle des Bois, de Valdahon à la frontière. La création est prévue pour juin 2026, nous sommes actuellement en phase avant-projet définitif. La décision définitive sera prise en ce mois d'octobre.

- **Questions en direct**

- Concernant les ordures ménagères, est-ce normal de devoir faire plus d'un kilomètre pour apporter ces déchets ? Il y a un déficit en volume des bacs.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Cela ne concerne pas que les Étraches, en cœur de ville certains usagers ne bénéficient pas non plus du service en porte-à-porte. Concernant les volumes, les fréquences de passage vont évoluer à l'avenir et il y aura un changement au 1^{er} janvier car le prestataire qui effectuait le ramassage des ordures n'a pas fait son travail.
 - Réponse de monsieur Ducatez, Directeur de la Gestion des Déchets : il y a 6 points de regroupement des ordures ménagères. Nous voulons valoriser la partie incitative car en effet à l'heure actuelle, pour le quartier des Étraches, il nous est impossible de connaître l'effort individuel réalisé pour trier ses déchets, ce qui est maintenant le cas au centre-ville par exemple avec des badges qui permettent d'identifier les usagers. Nous y travaillons pour ce quartier.
- Si nous réduisons nos déchets mais que les camions continuent de passer, nous n'allons pas faire d'économie.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Nous allons réaliser des économies notamment sur la TGAP (taxe générale des activités polluantes) qui augmente régulièrement. Nous aurons moins de déchets à traiter (1 benne à ordures ménagères en moyenne).
- Quelle différence de prix existe entre les apports volontaires et les personnes bénéficiant du passage en porte-à-porte ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Il y a la même tarification.
- Il n'y a pas eu de nouvelle réunion générale avec les agriculteurs.
 - Réponse de Monsieur le Maire : nous allons relancer les réunions au 1^{er} semestre 2025 avec Arnaud Pourny, Directeur de l'Économie et de l'Agriculture. Ces réunions ont été interrompues à la suite de la pandémie, nous continuons à travailler sur des dossiers agricoles.
- Depuis un certain temps les chemins de ferme, ruraux et forestiers n'ont pas été faits (un fois/an).
 - Réponse de Monsieur Lanquetin, Directeur de la Voirie et des Espaces Publics : nous avons du retard pour le balayage (même au centre-ville).
- Comment savoir si l'on est inscrit aux listes électorales de la Chambre d'Agriculture ?

- Réponse de Karine Toubin, Directrice du pôle citoyenneté : la révision des listes est à transmettre à la préfecture avant le 1^{er} octobre. La Ville a affiché les membres de la Chambre. Les listes sont révisables en sollicitant votre inscription à la préfecture à Besançon.
- La priorité à droite des Étraches n'est jamais respectée, et c'est accidentogène. Il n'y a pas de panneau de priorité à droite.
 - Réponse de Monsieur le Maire : Nous allons y remédier. **Signalement Thelma N° 2711**
 - Réponse de Monsieur Lanquetin, Directeur de la Voirie et des Espaces Publics : nous pourrions mettre une balise sur la Route départementale, nous allons en échanger avec le département pour étudier la question avec le département et sécuriser la départementale.
- Il faudrait remettre le radar car la vitesse est rarement respectée.
 - Réponse de Monsieur le Maire : nous allons le réinstaller. **Signalement Thelma N° 2712**
- Dans la rue des Lavaux, le plateau ralentisseur est inadapté, trop surélevé.
 - Réponse de Monsieur le Maire : il y a un plan de reprise des plateaux ralentisseurs qui est en cours de réalisation.